



**Prix de recherche « Maladies Rares & Douleur »
- Ouvert aux Sciences Biomédicales et aux Sciences Humaines et Sociales -**

Date limite de dépôt des candidatures : **27 février 2024, 17h (heure de Paris)**

Contexte

Une maladie est dite rare lorsqu'elle touche moins de 1 personne / 2 000 mais on dénombre à ce jour plus de 7 000 maladies rares. Ces pathologies affectent donc plus de 3 millions de personnes en France. À ce jour, 95% d'entre elles restent sans traitement et la majorité de ces maladies sont responsables de douleurs. Inhérentes à la maladie, les douleurs et notamment les douleurs chroniques rendent le quotidien des patients toujours plus difficile. Ainsi d'après une enquête récente, 1 patient sur 5 atteint de maladies rares souffre de douleurs chroniques¹. Paradoxalement, et même si la prise en compte de la douleur par le corps médical est un devoir, peu d'études existent caractérisant la douleur liée aux différentes maladies rares et, de ce fait, les solutions pour gérer cette douleur restent peu nombreuses.

C'est pour répondre à ce besoin de mieux **prendre en compte la douleur consubstantielle à certaines maladies rares** que la Fondation APICIL a décidé de s'associer pour la troisième année consécutive à la Fondation Maladies Rares pour faire avancer la recherche en soutenant un projet en Sciences Biomédicales ou en Sciences Humaines et Sociales à hauteur de 15 000€.

La Fondation APICIL, reconnue d'utilité publique depuis 2004 a pour but de lutter contre la douleur physique et psychologique à tous les âges de la vie et s'engage contre la douleur en finançant la recherche, en accompagnant le soin et en communiquant sur le sujet.

Le Fondation Maladies Rares est une fondation de coopération scientifique qui, depuis 2012, a pour mission d'animer, de coordonner et de soutenir la recherche française en sciences biomédicales et en sciences humaines et sociales pour toutes les maladies rares.

¹Enquête « Regards croisés sur les maladies rares » dirigée par Serge Guérin et publiée en Février 2023

Détails du prix

Le prix récompensera un projet de recherche innovant en **sciences biomédicales ou en sciences humaines et sociales** dans le domaine des maladies rares et de la douleur.

Une attention particulière sera portée lors de la sélection du projet lauréat sur le fait que le financement apporté soit un tremplin pour le projet lui permettant de s'initier et de postuler ensuite à des financements complémentaires plus importants.

Le prix distinguera :

- soit un·e chercheur·euse, responsable scientifique d'une équipe contribuant par ses recherches à des avancées majeures dans le domaine des maladies rares et de la douleur,
- soit un·e jeune chercheur·euse dont les travaux sont prometteurs dans le domaine des maladies rares et de la douleur.

Le montant du prix s'élève à 15 000 €, ce montant sera affecté à la poursuite des travaux de recherche sur la thématique.

Le prix sera décerné par un comité composé d'experts des maladies rares et de la douleur avec la participation de membres du Conseil Scientifique de la Fondation Maladies Rares et de la Fondation APICIL.

Les résultats seront communiqués en mai 2024 et le prix sera remis lors du Colloque Scientifique Annuel de la Fondation Maladies Rares le 4 juin 2024 à Paris. La présence du·de la lauréat·e est requise.

Une convention de recherche sera établie entre l'organisme gestionnaire du·de la porteur·euse de projet et la Fondation Maladies Rares définissant les devoirs de chacune des parties. Le prélèvement de frais de gestion par les organismes gestionnaires n'est pas autorisé par la Fondation Maladies Rares.

Critères d'éligibilité :

Le·la candidat·e devra :

- Être un·e chercheur·euse en sciences biomédicales ou en sciences humaines et sociales titulaire dans un établissement de recherche français,
- Porter un projet dont l'essence réside dans l'étude de la gestion et/ou la compréhension de la douleur inhérente à une ou plusieurs maladies rares,
- Présenter un projet de recherche dont la durée n'excède pas 24 mois,
- Pour le cas des jeunes chercheurs non responsables de leur équipe, avoir l'accord du responsable de l'équipe. Pour tous, avoir l'accord du directeur du laboratoire dans lequel va s'effectuer la recherche.

Les projets portant sur les cancers rares sont également éligibles à ce prix.

Les candidats ayant déjà soumis un dossier à ce prix mais n'ayant pas été récompensés peuvent resoumettre leur candidature en retravaillant leur dossier.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être constitué de :

- NOM, prénom, date de naissance du candidat. Titre et affiliation de l'équipe de recherche du candidat (1 page) ;
- *Curriculum vitae* du candidat incluant les cinq meilleures publications du candidat entre 2019 et 2023 (2 pages maximum) ;
- Un texte de 5 pages maximum (interligne simple, police Arial 11), sans annexe, contenant (i) le titre du projet de recherche et décrivant (ii) le contexte de la recherche et la question posée (1,5 pages maximum) (iii) le projet de recherche (2,5 pages maximum) ainsi que (iv) le budget (1 page maximum) ;
- Un résumé grand public du projet de recherche (1 500 caractères maximum).

Les dossiers doivent être rédigés en langue française.

Les dossiers doivent être envoyés sous format PDF par mail à christine.fetro@fondation-maladiesrares.com avec pour objet « Prix APICIL 2024 – Nom du·de la candidat·e » avant le 27 février 2024, 17h (heure de Paris).